



Raedersheim

Raderscha



S'Haischraka Blettla



Raed Bult '1



Journée

n° 2 | 2022, juillet



Citoyenne

RAEDERSHEIM

UN GRAND MERCI !

Le soleil était au rendez-vous ce 21 mai, et vous aussi ! 11 chantiers ont pu être menés à bien grâce à l'engagement de 102 personnes, sous le signe de la convivialité et du partage. Un vrai succès pour cette troisième édition et ces retrouvailles après deux années de pause forcée. Une mention spéciale de bienvenue est à attribuer aux nouveaux habitants du village qui ont participé activement à cette journée et ont pu rencontrer de nombreux autres habitants. Retour en images...



Mairie de Raedersheim

1, rue de la gare
68190 Raedersheim
Tél: 03 89 48 11 37

Mail: accueil.raedersheim@orange.fr

Lundi: de 10h à 12h et de 15h à 19h

Mardi et jeudi: de 15h à 16h30

Mercredi et vendredi: de 10h à 12h
et de 15h à 16h30

Bulletin d'informations du village de Raedersheim
Edité par la municipalité de Raedersheim,
1 rue de la Gare, 68190 Raedersheim,
tél. 03 89 48 11 37
Directeur de la publication : Jean-Pierre Peltier
Rédaction, création et mise en page : équipe
municipale, achevé d'imprimer : juillet 2022
Impression : lmserson.



Chantier 1 :

Sentier de la Clé des Champs

Mise en place de plusieurs mains courantes dans les pentes avant et après le pont au-dessus du Rimbach.



Chantier 3 : Chemins ruraux

Comblir les nids de poules dans les chemins ruraux



Chantier 2 :

Sentier de la Clé des Champs

Réalisation de deux pans inclinés en béton granuleux et strié au niveau du passage sous la voie ferrée.



Chantier 12 : Église

Arrachage de l'ancienne moquette autour de l'orgue pour remplacement ainsi que du tapis d'entrée de l'église.





Chantiers 4 et 5: Cimetière



Création d'un espace
« jardin du souvenir »
Désherbage et nettoyage des allées,
destruction et évacuation de l'ancien
composteur.



Chantiers 6 et 8: Écoles élémentaire et maternelle



Création de surfaces de jeux dans la
cours d'école
Tri et évacuation des stocks inutilés
dans le grenier et la maison
de poupée.





Chantier 7 École élémentaire

Taille et broyage des arbustes
derrière le préau



Chantier 9 : Pompiers

Préparation du grenier du local des
pompiers à la pose d'une isolation et
création d'une porte pour le vestiaire
femmes.



Chantier 11 : Clubhouse

Création d'une terrasse
et travaux divers





Équipe repas et ravitaillement

Préparation des tables et du repas,
équipes volantes pour ravitailler
chacun des chantiers en boisson
et encas.



Équipe reportages photos et vidéo

Photographies de groupe, de chaque
chantier et des temps forts.
Prises de vues à l'aide d'un drone.



Atelier enfants

Encadrement des enfants des
participants, préparation d'un petit
spectacle de chant et danse
à présenter durant la
pause de midi.





La bonne ambiance
et la bonne humeur
étaient au rendez-vous !



Visite de Fabian Jordan,
initiateur de la journée
citoyenne, maire de Berrwiller et
président de la m2A



Un madison
endiable ❤️



À l'année prochaine !



C'est l'été pour tout le monde ! Mer wan alla vum Summer profitiara !

C'est pour cela que ces quelques règles de civisme s'appliquent à tous, de telle sorte que tout le monde puisse profiter sereinement de notre village.

Le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse etc.) Même si aucun arrêté municipal ne réglemente le bruit dans la commune, nous vous invitons à respecter les horaires suivants :

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 20h
- Le samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés
de 10h à 12h

Chacun a le **droit de profiter** de son jardin ou sa piscine, et **respecter la tranquillité** du voisinage est un devoir.

Les différents doivent en priorité être réglés à l'amiable entre voisins. En cas d'échec, la justice impose depuis le 1^{er} janvier 2020 le recours à la conciliation (conciliateur de justice) ou à la médiation, préalablement à la saisine du tribunal judiciaire.



Les chiens

Un chien qui **aboie régulièrement** et fort peut être considéré comme une nuisance sonore. Les propriétaires sont dans ce cas priés de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore.

Les chiens doivent être tenus **en laisse** pendant la promenade et tout doit être mis en œuvre pour qu'ils ne s'échappent pas. Le propriétaire est tenu responsable de tous les dégâts causés par son chien.

Et enfin : **Les crottes doivent être ramassées** par le propriétaire et jetées dans sa poubelle. Un arrêté municipal rend les infractions passibles de 38 € à 45 € d'amendes. Des sacs à crottes sont disponibles gratuitement en mairie !

Si chacun y met du sien,
on passe tous un été serein !

AGENDA

- | | |
|------------|--|
| 25 juillet | Passage du jury des villes et villages fleuris pour le maintien de notre fleur |
| 30 juillet | Passage du jury des maisons fleuries de la commission communale environnement |
| 29 octobre | Bal d'halloween |
| 30 octobre | Loto d'halloween |

BEL ÉTÉ À TOUS !
A SCHEENA SUMMER EN ÀLLA !

JSP Section Soultz et Environs



Tu as entre 11 et 18 ans ?

Dès la rentrée de septembre, deviens jeune sapeur-pompier !
La commune de Raedersheim fait partie de l'association des JSP de Soultz et Environs.

Alors rejoins nous ! Tu peux nous contacter :

spraedersheim@gmail.com

Adj/C Mayer Alexandre : 06 86 00 13 24

1^{er} C Martinot Julien: 07 81 00 33 16

1^{er} C Walch Michel: 06 62 70 13 69

Ils sont plus de 28 000 filles et garçons à se retrouver chaque semaine dans les sections de jeunes sapeurs-pompier (JSP) Vous découvrirez chaque semaine les techniques de lutte contre l'incendie, les gestes qui sauvent, tout en pratiquant une activité sportive et en participant aux manœuvres et cérémonies. Vous suivrez une formation tout au long de l'année scolaire. Au terme de la formation, un diplôme vous sera délivré permettant de devenir sapeur-pompier volontaire avec la majeure partie des formations déjà acquise.]